SENSIBILISATION COLLECTIVE

DOCUMENT UNIQUE

Une aide pour vous accompagner efficacement dans votre évaluation des risques professionnels

OBJECTIFS

- Répondre à l'obligation réglementaire d'établir le Document Unique.
- Appliquer une méthode d'évaluation des risques professionnels et s'appuyer sur les éléments de la Fiche d'Entreprise.
- Intégrer les facteurs de pénibilité.
- Élaborer le plan d'action et mettre en place une démarche d'amélioration continue.

PROGRAMME

Vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

- Notions réglementaires.
- Définition des unités de travail.
- Repérage des dangers et identification des risques professionnels.
- Évaluation et hiérarchisation des risques via une méthode de cotation : prise en compte de critères tels que la gravité, la fréquence et le niveau de maîtrise.
- Élaboration des pistes d'amélioration et mise en place du plan d'action.

LES +

- Proposition d'outils concrets et entraînement à leur utilisation.
- Instauration d'une dynamique de progrès dans l'entreprise.
- Suivi proposé à l'issue de la sensibilisation.
- Retour d'expérience et animation basée sur les échanges.

PUBLIC

Employeurs de tous secteurs d'activité.

Personne chargée de la sécurité dans l'entreprise ou missionnée par l'employeur.

DURÉE

Session de 3 heures dans les locaux SISTM.

INTERVENANTS

Conseillers en prévention, intervenants en santé au travail.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Avez-vous établi votre Document Unique ?

Rencontrez-vous des difficultés dans l'élaboration de votre Document Unique ?

Avez-vous recensé les risques présents dans votre entreprise ?

Bulletin d'inscription disponible à la fin de ce catalogue. Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch :

m.koellsch@sistm50.com
02 33 76 63 49

En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.sistm50.com

Répond aux exigences réglementaires
Décret n°2001-1016 du 05/11/2001.